

**COMPTE RENDU de la RÉUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 19 MAI 2021 - 20 h 30**

L'an **deux mille vingt un** et le **dix-neuf mai**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mmes BOUISSAC Sylvie, MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : M. TRIVES André à M. MOLINA Francis, M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 AVRIL 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 16 avril 2021, il a signé un contrat de tir avec la Société « Pyragric Industrie » de Rilleux-la-Pape, en vue d'assurer un spectacle pyrotechnique le 23 juin 2021, moyennant une rémunération fixée à 3.000,00 euros T.T.C., le tarif comprenant la fourniture des artifices, les frais d'assurance, la prestation de tir, le transport et le prêt du matériel.
- 2) Par décision du 16 avril 2021, il a signé un contrat de tir avec la Société « Pyragric Industrie » de Rilleux-la-Pape, en vue d'assurer un spectacle pyrotechnique le 14 juillet 2021, moyennant une rémunération fixée à 7.000,00 euros T.T.C., le tarif comprenant la fourniture des artifices, les frais d'assurance, la prestation de tir, le transport et le prêt de matériel.
- 3) Par décision du 19 avril 2021, il a révisé le loyer du contrat de bail de la S.A.R.L. L'ÉDEN, pour la location d'un emplacement de 400 m<sup>2</sup>, situé dans l'emprise au lieu-dit « Boucal du Tech », aux fins d'y exercer une activité estivale de restauration. Pour la saison 2021, celui-ci s'établit comme suit :  
$$\frac{3.637 \text{ € (loyer actuel)} \times 1795 \text{ (indice du coût de la construction du 4}^{\text{ème}} \text{ trim. 2020)}}{1703 \text{ (indice du coût de la construction du 4}^{\text{ème}} \text{ trim. 2017)}} = 3.833,48 \text{ € arrondi à } 3.833 \text{ €}$$
- 4) Par décision du 20 avril 2021, il a signé un contrat avec Madame GOMEZ Pierrette d'Ortaffa, en vue de la location de l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Espace Gavroche à Elne, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour une durée de 6 ans renouvelable automatiquement de manière tacite, moyennant un loyer mensuel fixé à 450,00 euros T.T.C., révisable annuellement au 1<sup>er</sup> janvier et pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en fonction de l'Indice de Référence de loyers publié par l'I.N.S.E.E. (indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : 130,69).

- 5) Par décision du 20 avril 2021, dans le cadre de l'ouverture de la saison de cinéma en plein air, il a signé un contrat de vente de spectacle avec la Cobla « Contemporània » de Badia del Valles (Espagne) en vue d'assurer un concert de musique traditionnelle ayant pour thématique les musiques de films, sur la Place de la République, le 17 juillet 2021, moyennant une rémunération fixée à 1.700,00 € T.T.C., droits d'auteurs en sus.
- 6) Par décision du 26 avril 2021, il a signé un contrat de prestation de service pour la location d'une bouteille d'oxygène gazeux médicinal pour une durée d'un an renouvelable tacitement avec SOS OXYGÈNE DISTRIBUTION de Brie Comte Robert (77170) pour un coût annuel de 1.091,74 € T.T.C.
- 7) Par décision du 3 mai 2021, dans le cadre des animations d'été, il a signé un contrat de cession avec la « Cie LES ENJOLIVEURS SARL » de Sainte Eulalie de Cernon (12230), en vue d'assurer un spectacle de rue, nommé « les Poppins et Pachy », le 10 août 2021, moyennant une rémunération fixée à 4.200,00 euros T.T.C., droits d'auteurs en sus.
- 8) Par décision du 4 mai 2021, il a signé deux contrats de cession avec TIMECODE SAS de Saint Estève, dans le cadre « d'Elne F'estiu », en vue d'assurer :
- un spectacle intitulé « Cabaret Évasion Folies / Circus », le 20 juillet 2021, moyennant une rémunération fixée à 5.865,00 euros T.T.C. repas en sus (*soit un contrat*),
  - un spectacle intitulé « Show Musical Michel Sardou avec le grand orchestre Trait d'Union - Perrier », le 27 juillet 2021, moyennant une rémunération fixée à 8.651,00 euros T.T.C. repas en sus (*soit un contrat*).
- 9) Par décision du 6 mai 2021, il a signé un contrat d'engagement de salariés du spectacle avec « Select Aïoli » de Sainte Marie la Mer, en vue d'assurer une animation musicale du marché « Slow Food », les jours suivants :
- le dimanche 23 mai 2021 à l'Espace Sant Jordi,
  - le dimanche 6 juin 2021 à l'Ancien Collège,
- moyennant une rémunération fixée à 240 euros net par prestation, charges sociales et droits d'auteurs en sus.
- 10) Par décision du 6 mai 2021, il a signé un contrat de prestation de service avec l'Association « Urban Art Up » de Perpignan, en vue d'assurer l'intervention de l'artiste graffeur « DIRE 132 », l'intervention de l'atelier « Green Graffiti » ainsi que la prestation artistique Jam Graffiti, à l'ancien collège « Paul Langevin », les 5 et 6 juin 2021, moyennant une rémunération fixée à 4.370 euros T.T.C.
- 11) Par décision du 6 mai 2021, il a signé un contrat avec Monsieur Yannick CAMPREDON d'Elne, pour la location de l'emplacement de parking n° 21, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 3 semaines, à compter du 6 mai 2021, puis pour une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans.  
Le loyer de la première période est fixé à 45.00 € T.T.C  
Le loyer mensuel est ensuite fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.

**MODIFICATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT  
POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ  
AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau plan de financement, sur proposition de Monsieur le Maire,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement s'élevant à 334.900,00 euros H.T., tel que présenté,
- **DE DEMANDER** une subvention de 30 %, soit 100.470,00 euros, à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **VOTE** : Pour : 24  
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*).

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DU GROUPE D'ACTION LOCALE (G.A.L.) PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE  
SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER POUR LA RÉALISATION D'ETUDES  
DE FAISABILITÉ POUR LE PROJET SALLE HELENA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessous dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès du Groupe d'Action Locale (G.A.L.) Pays Pyrénées Méditerranée sur le programme européen LEADER, pour une aide financière à hauteur de 64 % du coût prévisionnel T.T.C. soit un montant de 37.321,05 euros pour la réalisation du projet études de faisabilité Salle Helena :

Financeurs sollicités	Montants en euros
UE (LEADER) – 64%	37 321,05
Commune	9 330,25
Sous total financeurs publics	46 651,30
Auto-financements Maître d'ouvrage	11 662,82
<b>Total Général du projet</b>	<b>58 314.12</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**CRÉATION DE 3 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS  
SUR LE SITE DE L'ANCIEN COLLÈGE ET DE SES ENVIRONNEMENTS  
(PARCOURS DE PROMENADE, SITE MULTISPORT, PUMPTRACK)**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS :**

- DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES –MÉDITERRANÉE,
- DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES –ORIENTALES AU TITRE DE L'AIDE  
À L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL (A.I.T.) EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de création de trois équipements sportifs et de loisirs (*un parcours de promenade, un site multisport et un pumptrack*) sur le site de l'ancien collège et ses environnements pour un coût estimé à 173.763,53 euros H.T., soit 208.516,24 euros T.T.C. décomposé comme suit :

Création d'un parcours de promenade : 14.549,53 euros H.T. soit 17.459,44 euros T.T.C.  
Création d'un site multisport : 65.370,00 euros H.T. soit 78.444,00 euros T.T.C.  
Création d'un Pumptrack : 93.844,00 euros H.T. soit 112.612,80 euros T.T.C.

- **DE DEMANDER** une subvention la plus haute possible :
  - à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
  - au Département des Pyrénées-Orientales, au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (A.I.T.) – Exercice 2021,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget des exercices 2021 et 2022.

---

**FIXATION DU TARIF DE VENTE DE L'OUVRAGE INTITULÉ :  
« LA NOJA DE LA CAPSA DE FILS » DE REMEI OLIVA  
À LA BOUTIQUE DE LA MATERNITÉ SUISSE D'ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 20 ouvrages intitulés « La noja de la capsa de fils » auprès de LA LLIBRERIA EURL PUIG I KIEL, pour un prix unitaire d'achat fixé à 12,75 euros T.T.C., soit un coût total de 255,00 euros T.T.C.,
- **FIXE** le tarif de vente de l'ouvrage à la boutique de la Maternité Suisse d'Elne à 15,00 euros T.T.C., pour un montant total de vente au public de 300,00 euros T.T.C.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

---

**AUTORISATION DE LANCER LES NÉGOCIATIONS  
AFIN DE PERMETTRE LA CESSIION DU LOTISSEMENT COMMUNAL  
« LES PORTES D'ILLIBÉRIS »**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer toute négociation avec tout promoteur ou tiers intéressé afin de discuter les conditions de cession du lotissement communal « *Les Portes d'Illibéris* »,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à consulter le service des Domaines sur le prix d'achat qui pourrait être pratiqué.
- **DIT** qu'en cas d'accord, une promesse de vente sera rédigée et soumise au vote d'un prochain conseil municipal.
- **VOTE** : Pour : 24  
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*).

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES DE VENTE  
DE BILLETS AU COMPTOIR, À L'ACCUEIL ET SUR LE SITE INTERNET  
DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,  
**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

- **DÉCIDE** :
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée, la convention de prestation de services.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget principal de l'exercice en cours.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRÊT CONCERNANT L'EXPOSITION INTITULÉE :  
« TERRA, IMAGES DE L'ÉTERNEL PAYSAN / IMATGES DEL PAGES ETERN »  
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE, L'ASSOCIATION « TERRA DELS AVIS »  
ET L'ASSOCIATION « LES AMIS D'ILLIBERIS »**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat de prêt et après que Madame Annie PEZIN, Présidente de l'Association « Les Amis d'Illibéris », ait quitté la salle avant le vote, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le contrat de prêt annexé à la présente délibération à intervenir entre la Commune d'Elne, l'Association « Les Amis d'Illibéris » et l'Association « Terra dels avis » en vue de l'exposition qui se tiendra au parc de loisirs de l'ancien Collège Paul LANGEVIN du 4 juin 2021 au 22 août 2021 (*dates d'ouverture au public*).
- **CERTIFIE** que les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN DÉPÔT-VENTE  
LIBRAIRIE AUX BOUTIQUES DU CLOÎTRE ET DE LA MATERNITÉ SUISSE  
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION « TERRA DELS AVIS »  
DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION :  
« TERRA, IMAGES DE L'ÉTERNEL PAYSAN / IMATGES DEL PAGES ETERN »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le contrat pour la mise en place d'un dépôt-vente librairie dans les boutiques de la Maternité Suisse et du Cloître, à intervenir entre la commune d'Elne et l'Association illibérienne « Terra dels avis ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR  
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET MONSIEUR BRUNO FREDAL  
DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UNE FRESQUE MURALE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat de cession à intervenir, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le contrat de cession de droits d'auteurs entre la Commune d'Elne et l'artiste graffeur Bruno FREDAL (de nom d'artiste « DIRE 132 »), pour la création d'une fresque murale d'une dimension de 81 m<sup>2</sup> dans l'enceinte de l'ancien collège, les 29 et 30 mai 2021 ainsi que les 5 et 6 juin 2021, dans le cadre de la fête des sports et des associations.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ELNE  
ET LE RÉSEAU CANOPÉ, RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION  
DE LA MATERNITÉ SUISSE D'ELNE - CHÂTEAU D'EN BARDOU  
POUR LE TOURNAGE D'UN SPECTACLE MUSICAL À FINALITÉ PÉDAGOGIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de tournage à intervenir entre la Commune d'Elne et le Réseau Canopé, relative à la mise à disposition de la Maternité Suisse d'Elne pour l'enregistrement de séquences audiovisuelles d'un spectacle musical intitulé : « OCELLS », lesquelles viendront nourrir la base de données des ressources pédagogiques en matière d'apprentissage de la langue catalane.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE EN VUE DE DÉPOSER  
TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME  
SUR LA PARCELLE CADASTRÉE BA n° 191 SISE 1, RUE DU COUVENT À ELNE  
AFIN DE PERMETTRE LA RÉHABILITATION AINSI QUE L'EXTENSION  
DE LA BÂTISSE DÉNOMMÉE « TOUR DES 4 VENTS »  
QUI ACCUEILLE UNE ACTIVITÉ DE SOUFFLEUR DE VERRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe de réhabilitation imminente de la bâtisse dénommée « Tour des 4 vents » sise 1, rue du Couvent à ELNE et d'extension ultérieure,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de toute autorisation d'urbanisme pour les travaux sus visés.
- **AUTORISE** Monsieur Roland CASTANIER, adjoint à l'urbanisme, à signer tout arrêté de décisions issu de ces demandes.
- **PRÉCISE** qu'un avenant au bail commercial devra être conclu et qu'il fera l'objet d'une délibération une fois les autorisations obtenues.
- **PRÉCISE** que le budget afférant à cette opération est prévu sur le budget de l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.